

# L'ÉCLAIR

## De Roubaix - Courcoing

**ABONNEMENTS** — Trois mois 4 fr. 50 Six mois 9 fr. Un an 18 fr.

**ANNONCES** — A ROUBAIX, 93, Grande-Rue. A COURCOING, 12, Rue Desurmont. A LILLY, 28, Rue de Fives.

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION** — ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12. COURCOING

Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

### BULLETIN DU JOUR

#### LA CONCURRENCE

Il se produit en ce moment, chez les Belges, nos voisins, une escarmouche économique que nous avons le devoir de signaler.

Elle a lieu entre les fabricants d'eaux gazeuses et les brasseries.

Depuis quelques années, la consommation des eaux gazeuses a pris une très grande extension, dans les pays du Nord.

Les sodas, les syphons, les limonades concurrencent avantageusement, aujourd'hui, les bières fermentées, sans trop avantager les fabricants belges, puisque si les liqueurs contre l'alcôholisme se en réduisent, les brasseries s'en sont émus et ont résolu de s'occuper personnellement du nombre personnel de fabricants, d'employés, d'agents et d'ouvriers qui vivent de cette industrie.

Le système des adversaires intéressés des eaux gazeuses est simple : — Les brasseries fabriquent eux-mêmes et ils les livrent gratuitement à leurs clients.

Quand ils auront ainsi ruiné les spécialistes du soda, du syphon et de la limonade, ils détruiront leur monopole onéreux. On ne fera plus d'eaux gazeuses et, alors, toute la consommation se portera vers les boissons fermentées.

La lutte est déjà commencée et elle présentera des périodes d'animosité intéressantes, car elle ne sera pas aussi facile que le suppose ceux qui ont juré la mort de l'industrie des eaux gazeuses.

Si les brasseries s'unissent contre les fabricants de limonades, pourquoi ceux-ci ne s'uniraient-ils pas contre les brasseries ?

Déjà, c'est chose faite à Anvers où une brasserie coopérative a été constituée.

Cela se fera par ailleurs, et nous marquerons les coups.

Ces faits prouvent que la lutte pour l'existence revêt un caractère de plus en plus aigre. Dans tous les domaines, c'est la concurrence fatale du régime capitaliste qui est impossible de prendre une mesure quelconque au profit de la masse sans porter préjudice à des intérêts particuliers et réciproquement.

Un régime collectiviste se serait tout le contraire : chacun étant assuré de l'existence et du travail on pourrait trouver un préjudice dans les inventions et les améliorations qui profiteraient, des lors, à tous.

Quand donc les hommes se rendront ils compte de l'aberration qui les pousse à se coaliser les uns contre les autres, plutôt que de s'unir dans la collaboration universelle que leur conseille le socialisme, pour leur bonheur commun ?

G. SIAUVE-EVAUST.

### INFORMATIONS

#### INTÉRIEUR

**L'AFFICHAGE DE LA LETTRE DE GANELLE** — Paris, 8 décembre.

Le prince Ganelle n'a vraiment guère d'importance. Et il ne paraît pas que ses amis soient beaucoup mieux dotés que lui.

Il y a quelques semaines, on lisait dans toutes les boutiques de Paris, de bizarreries : « Vive la loi ! » que des fidèles y avaient imprimés au nombre humide. Sa Majesté choisissait, pour affirmer ses droits, les dômes de cathédrales. C'est pour cela, sans doute, que l'ange de la Sainte Ampoule fait le récalcitraire et se refuse à descendre du ciel pour la consécration et le couronnement.

Voilà maintenant qu'on entreprend de coller sur les murs des affiches jaunes où est reproduite la lettre de Ganelle au colonel de Parcéval.

Ce jeune serin est bien dans le ton de la chose. Mais on a beau se pincer, il n'y a pas moyen de rire. Louis Philippe d'Orléans n'est qu'un nombre faneur.

**ENCORE UN DOUBLE SUICIDE A PARIS** — Paris, 8 décembre.

Encore un double suicide à signaler, celui de deux vieillards, les époux Moreau, qui se sont égarés dans l'appartement qu'ils habitent, 50, rue du Faubourg Saint-Denis.

M. Moreau était un ancien représentant de commerce et avait jadis possédé quelque argent. Mais depuis quelques mois, le ménage était dans la misère : c'est pour cette raison, a écrit M. Moreau dans une lettre adressée au commissaire de police Tangny, que les époux se sont tués.

La lettre est du 20 novembre. C'est donc à cette date que remonterait le double suicide découvert seulement hier après midi.

**DEUX SOLDATS CONDAMNÉS A MORT** — Châlons sur Marne, 8 décembre.

Le conseil de guerre de ce corps a condamné à mort le canonnier Auguste Viane, de la régiment d'artillerie, à Nancy, poursuivi pour coups envers un supérieur pendant le service.

Alger, 8 décembre.

Le conseil de guerre d'Alger a ratifié, dans son audience d'hier soir, la sentence de mort prononcée par le conseil de guerre, le 27 août.

### LA LOI ÉLECTORALE

Chaque jour qui s'écoule nous rapproche de l'échéance où la Chambre devra rendre ses comptes au suffrage universel.

Dans quelles conditions ? Sous quelles formes ? C'est la question actuellement soumise à la Commission de la Chambre nommée pour étudier en première ligne la proposition de M. Goblet sur le scrutin de liste.

Oh ! elle n'a pas été longue à se prononcer sur ce sujet. Au vrai, son opinion était connue à l'instant même où furent proclamés les noms des commissaires élus.

Aussi le ministre de l'intérieur ne s'est-il mis en frais ni d'éloquence ni d'arguments pour la convaincre qu'il fallait s'en tenir au scrutin d'arrondissement.

Nous l'avons, gardons-le... En cette simple formule peut se résumer sa harangue. Sa conclusion, il est vrai, cache des dessous qu'on flairer, mais qu'il eût été malséant de découvrir.

De quel front déclarer que les positions sont déjà prises par les candidats officiels, les instructions données aux préfets, et que le gouvernement ne saurait, si pris des élections changer ses batteries ?

Ce sont là autant de sous-entendus qui se comprennent entre initiés. Le scrutin de liste a donc été écarté sans autre forme de procès.

Est-ce à dire que la loi électorale ne recevra nulle modification ? C'est une autre affaire.

Il est certain qu'à la suite des résultats du recensement de 1896, des partitions des circonscriptions. Celles-ci doivent les enregistrer.

Simple affaire de forme. Oui, si quelques ministériels avisés, plus ministériels peut-être, que le ministre ne rêvent de profiter de ce coup pour y accrocher un projet tout neuf.

On en attribua d'abord la paternité à M. Martinon, député de la Creuse. La filiation n'est pas contestable, mais des malins l'estiment compromettante. On eût été capable de dire, — déjà l'on ne s'en gêne guère, — d'insinuer que l'auteur n'avait présenté son projet que pour y trouver la planche de salut sur laquelle il pourrait gagner en toute sécurité la Chambre nouvelle.

Mais si l'on escamote Martinon rien ne dit que l'on soit disposé à en faire autant de son projet. C'est séduisant, en effet. Jugez-en. En prenant pour base, — comme législateur de 1852 seul osa le faire — les électeurs inscrits au lieu la population, il permet, par dehardes tripotillages des listes électorales de faire varier, selon les besoins, nombre des députés. Pour le moment ce sont les grandes villes qui en souffriraient. La perspective n'est pas pour effaroucher une bonne partie de la majorité. Il est vrai qu'un avenir prochain pourrait bien modifier tout au tout la situation actuelle. Mais quoi ! la Chambre future serait quitte pour défaire ce qui aurait fait la précédente.

Tout de même, il me paraît que grande masse des députés n'est pas très favorable à ces remaniements d'où l'on ne sait jamais ce qui va sortir. Ils connaissent leur terrain électoral ; ils l'ont étudié, travaillé, l'améliorer, cinq mois avant les élections, ne leur sourit guère.

Voilà, n'est-il pas vrai, des maux bien relevés et tout à fait désintéressés pour présider à la confection de la loi la plus importante qui soit d'un pays de suffrage universel : la loi électorale ?

Tel est pourtant — je souhaite me tromper, mais je n'ose le dire — l'état exact des esprits, dans l'Éclair.

Autant dire qu'on ne touchera, même de loin, à ces problèmes sensibles qui s'appellent : la représentation des minorités, le vote obligatoire.

Il est pourtant invraisemblable qu'ils ne soient pas abordés au cours de la discussion.

C'est aussi une situation paradoxale que la nôtre ! Les tentations sont si nombreuses que la Chambre ne représente guère de 40 000 des électeurs inscrits

### ÉTRANGER

**DÉTAILLEMENT D'UN EXPRESS EN SUISSE** — Genève, 8 décembre.

L'express international à dériva à Berne. Un train s'est précipité sur les rails et deux voyageurs sont grièvement blessés et cinq légèrement.

**TERRIBLES INONDATIONS EN ITALIE** — Cagliari, 8 décembre.

Les inondations ont ravagé les campagnes. Trente maisons se sont écroulées.

À Guspina la population s'est réfugiée dans l'église. Un signalé quelques victimes.

La pluie continue à déverser ses torrents sur les côtes et les vallées maritimes où on les voit dévaler à l'envahissement.

Un brigantin grec a coulé à Iglesias. Un matelot a péri : cinq autres ont été sauvés.

Sassari, 8 décembre.

Les dommages causés par la trombe d'eau dans tout l'arrondissement d'Iglesias sont très importants. Beaucoup de maisons se sont écroulées. Des débris de l'une d'elles ont été retirés trois cadavres.

Dans quelques endroits, l'eau a atteint un mètre.

**LES TORPILLES GRECQUES SANS AMORCES** — Athènes, 8 décembre.

Le conseil disciplinaire a décidé de réformer le capitaine Anastasios à la suite de l'affaire des torpilles sans amorces.

La chambre sera convoquée probablement jeudi pour donner son approbation au traité définitif.

**L'EXPÉDITION ALLEMANDE EN CHINE** — Shanghai, 8 décembre.

Les 200 soldats allemands sont entrés dans la ville de Kiao-Tchéou, située à trente kilomètres de la base.

**UN PROCHAIN VOYAGE AU POLE NORD** — Londres, 8 décembre.

M. Peary, le célèbre explorateur, a rendu compte, devant un grand nombre de membres de la Société royale de géographie, de ses dernières expéditions au nord du Groenland. C'est par cette région qu'il veut aller à l'Étoile polaire. Quand il sera arrivé à 360 milles du Pôle, avec deux ou trois Eskimaux, les meilleurs chasseurs, des tentes, et le moins de provisions possible, il poussera jusqu'au Pôle, et reviendra à sa première station. En cas d'échec, il attendra là, jusqu'à l'été suivant ; et s'il est nécessaire un autre été encore.

Je crois, dit le courageux et persévérant voyageur, qu'il y a une époque de l'année où la partie du Pôle est ouverte ou peut être ouverte. J'ai l'espoir d'être assez heureux pour découvrir cette époque.

**LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE** — Rome, 8 décembre.

M. di Rudinì n'est entré aujourd'hui avec les présidents du Sénat et de la Chambre et plusieurs hommes politiques, afin d'être en mesure de confier avec le roi sur la situation

### LA LOI ÉLECTORALE

Les électeurs inscrits eux-mêmes loin d'englober la masse des Français majeurs, jouissant de leurs droits civiques. Enfin, des électeurs d'âge inscrits et votant dans une circonscription, il peut arriver, par le hasard des combinaisons électorales, que la moitié moins en se trouvent avoir pour député un homme politique qui ne représente rien de leurs opinions et de leurs aspirations.

Une telle situation est tout le contraire de l'organisation du suffrage universel. C'est le chaos. Il ne saurait se prolonger longtemps.

A. MILLERAND, Député de la Seine.

### UNE GRAVE NOUVELLE

**Grève de massacre d'une mission française** — Paris, 8 décembre.

L'Agence Havas a publié, sous les plus expresse réserves, la dépêche suivante de Bruxelles :

« D'après une dépêche reçue par le Mouvement géographique, l'expédition française du commandant Marchand, allant au Nil, aurait été massacrée dans le Haut-Nil. Deux officiers seulement seraient parvenus à s'échapper.

« Les débris de l'expédition ont rabattu sur le Nil. »

Le secrétaire général de la Compagnie du Congo à Bruxelles dit que cette nouvelle est une dépêche privée reçue du Congo et dont la source n'est pas indiquée.

L'expédition Marchand, dit l'Éclair, était partie du Congo français pour se rendre sur le Haut-Nil afin d'occuper les territoires qui restent dans la sphère d'influence française. A diverses reprises l'expédition a été arrêtée par les tribus indigènes.

Il y a quelques semaines on avait même appris qu'elle était heureusement arrivée sur le Haut-Nil et avait fait sa jonction avec l'expédition Liotard qui était partie d'Abyssinie pour lui porter secours et lui apporter des vivres et des renforts.

Depuis lors on était sans nouvelles des deux expéditions. Aussi, comme la dépêche reçue par le Mouvement géographique ne mentionne aucunement la colonne Liotard, il est permis de se demander si la nouvelle grave qu'elle donne est bien exacte.

Ce qui contribue encore à faire mettre en doute cette nouvelle, c'est que ce n'est pas la première fois qu'on a annoncé faussement le massacre de l'expédition Marchand. Il faut espérer qu'un démenti viendra, de même que précédemment, dissiper toute inquiétude. En tout cas, une confirmation plus autorisée est nécessaire.

Paris, 8 décembre.

Le ministère des colonies n'avait reçu, ce matin encore, aucune nouvelle infirmant ou confirmant le massacre de la mission Marchand.

### LETRE D'ANGLETERRE

**Grève des Mécaniciens — Grève des Employés de chemins de fer. — Grève des Tisseurs.**

La Conférence entre patrons et ouvriers est ajournée à huitaine, et l'on n'est arrivé à aucun arrangement. Les contre-propositions des ouvriers ont été rejetées par les patrons ; d'après eux-ci, tout en pressant le plus grand respect pour les trades-unions, elles n'ont aucun droit d'intervenir dans les rapports entre patrons et ouvriers ; on se demande alors quelle peut être leur utilité. Elles n'ont plus le pouvoir d'assurer du travail aux Unions, de préférence aux non-unionistes ; elles n'ont aucun droit de demander ce qui concerne le travail aux pièces, que les taux des salaires dans le district soit garanti ; la demande faite par les diligents unionistes qu'on évite autant que possible d'employer un ouvrier, sauf des cas exceptionnels, plus de 18 heures de travail, de travail supplémentaire durant une période de 4 semaines, est rejetée par les patrons ; de même les membres des trades-unions n'ont plus le droit de traiter collectivement avec les patrons, mais individuellement, et ainsi de suite. Tous les droits reconnus jadis aux Trades Unions sont abrégés d'un trait de plume.

En ce qui concerne les querelles entre patrons et ouvriers, ces derniers n'ont pas le droit de se faire représenter par les secrétaires ou les administrateurs de leur Union, et leur demande d'une journée de huit heures est parvenue et simplement repoussée. Dans la lecture du rapport, rien n'est plus caractéristique que le ton condescendant des délégués des Unions vis-à-vis des non-receveurs des représentants de la Fédération.

Après cette expérience, où les délégués traditionnalistes ont été aussi loin que possible dans la voie de la conciliation, il ne leur restait plus qu'à attendre compte de leur mandat et des conditions proposées par la Fédération patronale, aux membres de leur Union. Ils insistent seulement sur ce point : que dans tout ce que les patrons proposent, on voit qu'ils n'ont qu'une idée : le contrat individuel entre le patron et l'ouvrier sans intervention possible de l'Union.

Rarement, la question avait été posée avec autant de précision : c'est une lutte entre le trade unionisme et le système américain, intro-

### LAFFAIRE DREYFUS

Paris, 8 décembre.

Le Courrier du Soir, qui passe pour avoir des accointances avec le ministère, publie hier soir la note suivante :

« Si un résultat ressort de la séance du Sénat il provient de la promesse faite par le gouvernement de verser à l'instruction, en même temps que les autres pièces, le dossier sur lequel M. Scheurer a fait porter son argumentation.

« On va donc marcher vers la clarté définitive. Si l'on reconnaît que le dossier est de la main du commandant Esterhazy, la consécration de l'affaire concernant ce dernier avec l'affaire Dreyfus sera indéfinie, la consécration même établie, un fait nouveau acquis aux débats — et la révision sera devenue inévitable.

« Si, par contre, il est démontré que cette pièce n'est pas de la main de Dreyfus, alors, nous aurons fini avec l'agitation malicieuse qui trouble le pays depuis un mois ; la condamnation sera scellée et jamais il ne pourra même plus être question de réviser les décisions de procédure qu'on prétend avoir commises.

**D'où viennent les lettres ?**

Nous avons appris, dit le Soir, de la bouche de M. Scheurer-Kestner lui-même, qu'il ne possédait qu'une seule pièce dans son dossier, le dossier de M. Scheurer, tout naturellement l'opinion a se demander d'où sortent les lettres et autres documents qui possèdent comme des championnes dans les colonnes de certains journaux.

**LA DAME VOILÉE**

La vicomtesse de Jouffroy d'Abbans, qui présente comme la « femme voilée » dont il a tant été question, a pris le nom de vicomtesse de Jouffroy d'Abbans, et a déclaré, en son nom : d'abord qu'elle n'avait jamais pris le nom de Mme de Jouffroy ; et en second lieu, qu'elle ne connaît d'aucune manière et n'a jamais vu ni le colonel Picquart, ni le commandant Esterhazy, ni le capitaine Dreyfus ; quelle ne peut donc être la « femme voilée ».

**Les pièges tendus à Dreyfus**

D'après le Jour, Alfred Dreyfus a traqué pendant trois ans. Ce fut la troisième année seulement qu'on le soupçonna. La servante des renseignements lui tendait vingt pièges dans lesquels il tombait.

Comme on avait la preuve qu'il était un espion, par exemple, le service des renseignements lui demandait de se trouver tel jour, à telle heure, à tel endroit. Le traître s'y rendait, y trouvait un attaché dudit service, inconnu de lui, qui lui disait d'importe quel correspondant à un des actes de sa traîtrise. Dreyfus tombait dans le panneau et en haut lieu, les preuves s'accumulaient.

**L'ENQUÊTE**

M. le commandant Ravary, rapporteur principal, premier conseil de guerre, a commencé hier son instruction contre M. Esterhazy.

Il a entendu, de neuf heures à onze heures, M. Mathieu Dreyfus, qui a renouvelé l'accusation qu'il a portée contre M. Esterhazy.

Dans l'après-midi, à deux heures, M. le commandant Ravary a interrogé longuement M. Weislin Esterhazy.

Naturellement, on garde le plus grand secret sur tout ce qui se dit et se fait dans cette nouvelle enquête. Mais nous croyons savoir que M. Mathieu Dreyfus a livré hier ou va livrer aujourd'hui au commandant Ravary un nouveau document — le seul qui ait été apporté jusqu'ici par les accusateurs, mais dont ils ne s'étaient point désistés.

M. Scheurer-Kestner ni M. Mathieu Dreyfus n'avaient consenti, au cours de leurs entrevues avec le général de Pellieux, à lui abandonner certain document, décisif à leur avis, sur la culpabilité de l'incriminé. M. Mathieu Dreyfus n'avait pas qu'à leur avis l'honorable général enquêteur n'était point l'indispensable nécessaire pour rechercher toutes les vérités.

Il y a trois jours seulement que M. Mathieu Dreyfus a résolu de publier cette pièce. Mais nous croyons qu'il ne peut la faire publier comme il l'aurait souhaité et que le document lui restera pour toujours au point de vue officiel — du ministère Méline-Gournaud, va !

Comme cependant mon ami Vachebar craint que je n'hésite, il sort les grands moyens :

« Il y a, ajoute-t-il, une grande image de la Vierge du Saint-Rosaire de Pompéi auprès de Mlle Goussard, rue du Paradis, 40, à Paris.

Hé mais ! hé mais ! Barvache de mon cœur, ça ressemble beaucoup à de la rumeur, cela ! Il y avait déjà à l'adresse précitée l'ange Gabriel, voilà la Vierge de Pompéi, c'est un mariage. Ils vont faire des petits ! »

« Je vous exhorte aussi à vous rapprocher de la politique qui est patronnée par le Journal l'Éclair. »

« Viens dans l'œil ! Barvache n'y va pas de main morte. Mieux vaut à l'Éclair, mon petit brun ; y a du feu ! Eh bien, non, mon vaux Alsacien, je ne vais pas dans ces maisons-là ! »

De reste, mon correspondant conclut de la façon la plus charmante :

« Veuillez agréer, en attendant, l'expression de ces hommages. »

Je les agréé, bon père — et tu peux attendre aussi longtemps que tu voudras. Seulement, je te prie de ne plus m'envoyer des petites images qui sont accompagnées d'un texte un peu trop pornographique. Je les en effet sur la première !

« Marie consent humblement au choix de Dieu, mais à la condition qu'elle demeurera toujours vierge... »

Alors c'est comme dans les Demi-Vierges de Marcel Prévost.

Seulement celles-là n'envoient pas de prospectus par la poste !

UN PARISIEN.

### Le Condit entre l'Allemagne et Haiti

Londres, 8 décembre.

Une dépêche de Port au Prince assure que la République d'Haiti a accepté toutes les exigences de l'Allemagne, dont la première a été exécutée hier soir.

Le vaisseau Amiral d'Haiti a baissé son pavillon devant le drapeau allemand, il a tiré vingt et un coups de canons, auxquels le vaisseau allemand Charlot a répondu. La musique de la marine d'Haiti a joué l'hymne national allemand.

Assurément il sera fait droit à la seconde grande demande par les fonctionnaires d'Haiti, qui ont déjà promis que ceux d'entre eux qui sont responsables des difficultés actuelles seront punis sommairement.

Les affaires ont repris : mais la population doute avec animation les incidents actuels.

Un esprit de réactance contre le gouvernement pour cette humiliation et on ne pense pas que cela puisse finir autrement que par une crise ministérielle. Toutefois le gouvernement prend des mesures.

### Cà & Là

#### PROSPECTUS CLÉRICAUX

En vérité, ces bons cléricaux prennent de notre salut plus de souci que nous ne le supposons. Voici maintenant qu'ils s'adressent directement à nos indignes personnes, avec lettres autographes, pour nous engager à vous convertir.

C'est ainsi que le trois la missive que voici, datée de Bienenwiller (Basle-Alsace) et d'un certain Joseph Wachbar, prêtre, que je ne connais ni des lèvres ni des dents.

« Je vous invite, me dit-il, à commencer la dévotion des quinze samedis (des samedis d'abandonnement) en l'honneur de la Vierge du Saint-Rosaire de Pompéi (pour cette histoire de Pompéi m'arrive-t-elle d'Alsace) mystère et triplice !

« C'est par cette dévotion qu'il y aura dans ce pays un gouvernement républicain chrétien selon le désir de N. S. P. le Pape... »

« Et excellent Vachebar ne me demande pas si je désire tant que cela le gouvernement républicain chrétien, je le trouve bien difficile de ne pas se contenter — au point de vue cléricale — du ministère Méline-Gournaud, va !

« Comme cependant mon ami Vachebar craint que je n'hésite, il sort les grands moyens :

« Il y a, ajoute-t-il, une grande image de la Vierge du Saint-Rosaire de Pompéi auprès de Mlle Goussard, rue du Paradis, 40, à Paris.

Hé mais ! hé mais ! Barvache de mon cœur, ça ressemble beaucoup à de la rumeur, cela ! Il y avait déjà à l'adresse précitée l'ange Gabriel, voilà la Vierge de Pompéi, c'est un mariage. Ils vont faire des petits ! »

« Je vous exhorte aussi à vous rapprocher de la politique qui est patronnée par le Journal l'Éclair. »

« Viens dans l'œil ! Barvache n'y va pas de main morte. Mieux vaut à l'Éclair, mon petit brun ; y a du feu ! Eh bien, non, mon vaux Alsacien, je ne vais pas dans ces maisons-là ! »

De reste, mon correspondant conclut de la façon la plus charmante :

« Veuillez agréer, en attendant, l'expression de ces hommages. »

Je les agréé, bon père — et tu peux attendre aussi longtemps que tu voudras. Seulement, je te prie de ne plus m'envoyer des petites images qui sont accompagnées d'un texte un peu trop pornographique. Je les en effet sur la première !

« Marie consent humblement au choix de Dieu, mais à la condition qu'elle demeurera toujours vierge... »

Alors c'est comme dans les Demi-Vierges de Marcel Prévost.

Seulement celles-là n'envoient pas de prospectus par la poste !

UN PARISIEN.